

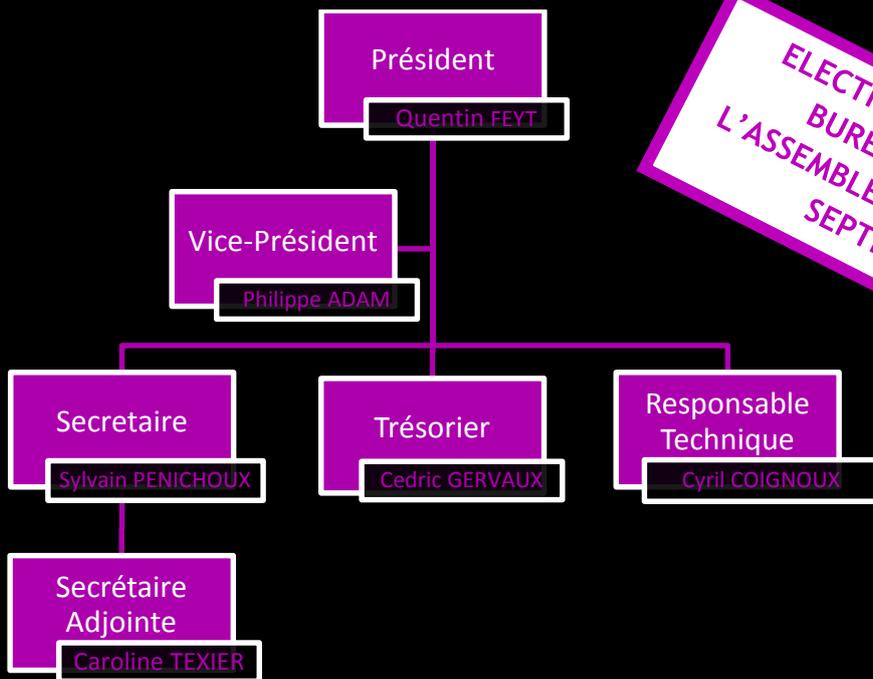
Bienvenue!

LIVRET D'ACCUEIL du VERNEUIL ST GENCE HANDBALL

VSGHC
VERNEUIL ST GENCE HANDBALL



Le Bureau directeur



ELECTION DU NOUVEAU BUREAU LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EN SEPTEMBRE

Contact

Siege

VERNEUIL ST GENCE HANDBALL CLUB
55 Bis rue de LIMOGES
87430 VERNEUIL

Gymnase de VERNEUIL

9 rue du Civoir
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

Gymnase de St Gence

4 Allée des Ribières
87510 ST GENCE

Terrain de Sandball

Route de Tranchepie
87430 VERNEUIL SUR VIENNE

<https://verneuilstgencehandballclub.sportsregions.fr/>

 @verneuilstgencehandball

 vsghc87



Les Equipements



Gymnase de VERNEUIL



Gymnase de ST GENCE



Espace Baby-Hand



Terrain de Sandball



Le CHABALA (Food Truck du VSGHC)



Les catégories d'âges

	Année de naissance	
	2000	+16 Ans Féminines et Masculins
	2001	
	2002	
	2003	
	2004	
-18 Ans	2005	sur classement
	2006	
	2007	
	2008	-15 Ans
-13 Ans	2009	sur classement
	2010	
sur classement	2011	-11 Ans
	2012	
-9 Ans	2013	sur classement
	2014	
sur classement	2015	-7 Ans
	2016	
Baby-Hand	2017	sur classement
	2018	

Les Horaires d'entraînements

Ces horaires sont à titre indicatif, ceux-ci peuvent évoluer en début de saison



Baby Hand (3/5 Ans):

[VERNEUIL] *Dimanche Matin à 10H45*
(2 séances de 50 min)



Ecole Mini-Pouces (5/7 Ans):

[ST GENCE] *Lundi de 17H45 à 19H*
[VERNEUIL] *Vendredi de 17H15 à 18H30*
(possibilité de récupérer les enfants à l'école de VERNEUIL)



Ecole Mini-hand (-9 Ans) :

[ST GENCE] *Lundi de 17H45 à 19H*
[VERNEUIL] *Vendredi de 17H15 à 18H30*



- 13 Ans Féminines

[ST GENCE] *Mardi de 18h15 à 20h*



- 11 Ans masculins

[VERNEUIL] *Vendredi de 18h30 à 20h*



- 13 Ans masculins

[VERNEUIL] *Jeudi de 17h45 à 19h15*



Equipe -15 Ans Masculine :

[VERNEUIL] *Jeudi de 19h à 20h30*



Equipe Loisir :

[VERNEUIL] *Vendredi soir de 20H à 22H00*



Les Tarifs



<u>CATEGORIE</u> <u>dans laquelle évolue</u> <u>le joueur</u>	<u>Année</u>	<u>Tarifs</u>
Baby-Hand	2018/2017	65 €
-7 Ans	2016/2015	80 €
-9 Ans	2014/2013	80 €
-11 Ans	2012/2011	85 €
-13 Ans	2010/2009	90 €
-15 Ans	2009/2008	95 €
Senior		115 €
Loisir		70 €
Dirigeant / Bénévoles		gratuit
Arbitres		gratuit

Tarif mutations 2020–2021

Tout joueurs (euses) s'engageant dans la vie du club (arbitre, entraîneur) se verra bénéficier de la prise en charge financière de sa mutation

Les joueurs (euses) provenant d'un club qui ne possède pas ou plus d'équipe quel que soit le niveau, obtiennent une mutation gratuite et une licence A

Catégorie + de 16 ans	FFHB : Tarif en attente AG FFHB	Ligue Nouvelle Aquitaine : Tarif en attente AG Ligue	Comité 87 : Tarif en attente AG Comité
Catégorie 13 - 16 ans	FFHB : Tarif en attente AG FFHB	Ligue Nouvelle Aquitaine : Tarif en attente AG Ligue	Comité 87 : Tarif en attente AG Comité
Catégorie - 13 ans	FFHB : Tarif en attente AG FFHB	Ligue Nouvelle Aquitaine : Tarif en attente AG Ligue	Comité 87 : Tarif en attente AG Comité

Comment adhérer ?



Remplir et Envoyer la fiche de Pré-inscription (ci-dessous)

Une fois la fiche de pré-inscription reçue, vous allez recevoir un mail sur votre messagerie : [FFHandball] - Création / Renouvellement de votre licence (Expéditeur FFHANDBALL)

Après avoir cliqué sur « compléter le formulaire », vous allez être redirigé(e) sur une page vous demandant de saisir vos données personnelles (adresse, téléphone etc. ...). Et pour les personnes déjà licencié(e)s (au club ou dans un autre), les données seront pré-remplies. Il faudra simplement vérifier que les informations sont toujours d'actualité et effectuer au besoin les modifications nécessaires.

Par la suite il faudra choisir votre type de licence :

- Joueur -12 ans
- Joueur 12/16 ans
- Joueur + 16 ans

L'étape suivante, vous devrez importer vous-même les pièces suivantes :

- Photo identité : la photo doit être droite en position portrait, de préférence avec votre téléphone.
- Carte d'identité, passeport ou livret de famille.
- Le questionnaire médical modèle FFHB et saisir la date du questionnaire (Cliquez sur la loupe pour télécharger le Document vierge).
- Autorisation parentale pour les licenciés mineurs modèle FFHB (Cliquez sur la loupe pour télécharger le Document vierge).

Une fois l'importation des différents fichiers effectuée et après vous être assuré des éléments transmis, vous pourrez valider votre licence en bas à droite de la page.

Vous devrez transmettre le dossier papier :

- règlement intérieur du VSGHC (document ci-dessous)
- La fiche de renseignements complémentaires (document ci-dessous)
- la fiche d'autorisations parentales (document ci-dessous)

Vous recevrez par la suite un lien HelloAsso par mail afin de pouvoir effectuer votre règlement de licence.





FICHE PRE-INSCRIPTION

Saison 2021/2022

A renvoyer sur la messagerie 6087047@FFHANDBALL.NET

NOM : _____

Prénom : _____

Date de Naissance : ____ / ____ / _____

Lieu de Naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ **Commune :** _____

N° Portable (prioritaire) : ____ . ____ . ____ . ____ . ____
N° Portable (secondaire) : ____ . ____ . ____ . ____ . ____

@mail : _____ @ _____ . _____

Type de Licence :

- | | |
|------------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Joueur | <input type="checkbox"/> Arbitres |
| <input type="checkbox"/> Dirigeant | <input type="checkbox"/> Bénévoles |
| <input type="checkbox"/> Mutation | |

Catégorie :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Baby-Hand (1 ^{er} Groupe 3/4 Ans) | <input type="checkbox"/> -13 Ans |
| <input type="checkbox"/> Baby-Hand (2 ^{ème} Groupe 4/5 Ans) | <input type="checkbox"/> -15 Ans |
| <input type="checkbox"/> Mini-Hand -7 Ans | <input type="checkbox"/> -18 Ans |
| <input type="checkbox"/> Mini-Hand -9 Ans | <input type="checkbox"/> Hand a 4 (loisirs) |
| <input type="checkbox"/> Mini-Hand -11 Ans | <input type="checkbox"/> Sénior |

Règlement du V.S.G.H.C

A COMPLETER ET A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION

Les licenciés mineurs restent sous l'entière responsabilité des parents en dehors des heures d'entraînements.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradations à l'intérieur du gymnase. Il est conseillé de ne pas apporter d'objets de valeur pendant les matchs et les entraînements.

L'inscription :

Une séance est accordée à tout nouveau joueur. A la fin de celle-ci, un dossier d'inscription sera remis au joueur.

Le futur licencié doit remettre son dossier d'inscription au début de l'entraînement suivant la séance d'essai. La cotisation annuelle devra être réglée au dépôt de ce dossier. Aucune licence ne sera enregistrée avant l'obtention du dossier complet.

Au cas où le dossier ne serait pas complet au début de la 3^{ème} séance, le joueur pourra se retrouver privé de l'accès au terrain.

Aucune licence ne sera enregistrée sans le paiement de sa cotisation. Si le dossier reste incomplet après plusieurs relances, le joueur se verra refuser l'accès au terrain (matchs et entraînements).

Le conseil d'administration se réserve le droit de refuser l'inscription d'un joueur suite à ces antécédents au sein du V.H.C ou de ses clubs précédents.

Une couleur à défendre, une solidarité à préserver !!!

Chaque joueur s'engage à venir à chaque entraînement et match, en cas d'indisponibilité, le joueur devra prévenir son entraîneur dans un délai raisonnable.

Chaque joueur fait partie d'un seul et même club et à ce titre, il représente les couleurs de celui-ci !

La pratique d'un sport collectif et le bon fonctionnement d'un club impliquent la participation volontaire de chacun pour les manifestations organisées et les actions menées par le club (repas, marchés, tournois...) et la recherche de nouveaux joueurs. Il est rappelé que le lavage des maillots comme les déplacements doivent être réalisés par tous les joueurs à tour de rôle.

Chaque joueur soutiendra toutes les équipes du club dans la mesure du possible.

Il faut aussi que chacun se rappelle qu'à tout moment, il sert d'exemple au plus jeune, tant sur le plan sportif que moral.

Le licencié ou son représentant doit assister aux assemblées générales qui se dérouleront au cours de la saison.

Le respect et le Fair-play à l'honneur !!!

Chaque licencié devra afficher un comportement exemplaire, tolérant, fair-play et loyal sur le terrain comme en dehors !

Les propos ou gestes racistes et antisémites entraîneront une suspension ou une exclusion ! La violence et la tricherie le seront également !

Le joueur devra respecter ses camarades de club, ses entraîneurs, les arbitres, les dirigeants et ainsi que ses adversaires.

Le dopage, il faut oublier !!!

L'absorption de tous produits dopants type drogue, alcool ou médicaments est strictement interdite avant, pendant et après les matchs et les entraînements !!!

Afin d'éviter tout problème, prévenez votre médecin de votre pratique du Handball en compétition. Il pourra ainsi vous prescrire des médicaments qui ne vous interdiront pas la pratique du sport en compétition.

En cas de prise de médicaments, le club doit être informé avec copie de la prescription, afin que ceux-ci soient déclarés avant le match. Toute déclaration faite après le match est considérée nulle et les sanctions seront appliquées par les instances fédérales.

Le joueur étant prévenu, le club niera avoir connaissance de l'absorption de produits non déclarés par le joueur en cas de contrôle par les instances fédérales.

Rappel : des contrôles réguliers sont fait sur les matchs, quelle que soit la catégorie, même de bas niveau !

En cas de contrôle positif à ces substances, le club ne prendra en aucun cas à sa charge le paiement d'amendes aux instances fédérales.

Une exclusion définitive sera appliquée à toutes personnes ayant pris des produits dopants.

La discipline et les sanctions !!!

L'entraîneur aura toute latitude pour juger de l'inobservation ou du manquement aux principes dictés par le règlement. Il devra alors en informer le Bureau Directeur.

Seul le Bureau Directeur est apte à juger et à prendre les décisions qui s'imposent envers un membre de l'association qui aurait enfreint le règlement. Le Bureau devra prendre en compte les éléments à charge et à décharge avant de statuer sur le sort du membre en toute impartialité.

Le licencié en cause dans une procédure disciplinaire devra répondre à convocation du Bureau Directeur. Si le mis en cause est un mineur, il devra être accompagné de son représentant légal. Il présentera ses explications. Il pourra se faire aider par un membre de l'association dans sa démarche de défense.

Si un membre du Bureau Directeur était mis en cause, il ne pourrait être à la fois juge et partie.

Des sanctions sportives pourront être prises en peine principale ou complémentaire :

- Simple réprimande
- Obligation de suivre une formation d'arbitrage
- Un à plusieurs matchs de suspensions
- Interdiction de compétition
- Exclusion du club

En cas de sanctions financières des instances fédérales (fédération, ligue ou comité) celles-ci seront payés en totalité par le fautif, celui-ci sera averti des montants lors de sa convocation ou ultérieurement si les amendes devaient arriver après la convocation.

Le fautif devra aussi payer en totalité toute sanction financière qui pourrait être infligé au Verneuil St Gence Handball Club par des organismes extérieurs (mairies, communauté de communes, tiers-personnes.....) si il s'avère que ces sanctions sont appliqués suite à son manquement au règlement.

Conformément aux statuts, tout membre de l'association peut être radié pour raison grave.

L'entraînement n'est pas une « garderie », les jeunes qui ne viennent jamais aux matchs et qui ne sont pas disciplinés aux entraînements se verront interdire l'accès au terrain.

Signature du représentant légal
(précédé de la mention lu et approuvé)

Signature du joueur
(précédé de la mention lu et approuvé)

Nom, Prénom :

Nom, Prénom :

Date :

Date :

Renseignements complémentaires

A COMPLETER ET A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION
POUR TOUS (fiche conservée par l'encadrant de l'équipe)

Le ou la licencié(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tel : Portable :

Mail :

Les responsables du Verneuil St Gence Handball Club sont autorisés à appeler les pompiers ou le médecin le plus proche en cas d'accident survenu dans le gymnase ou au cours d'un déplacement. Aucune dérogation ne pourra être réalisée.

M'engage à ne pas tenir ni le club, ni la personne assurant gracieusement le transport sur le lieu de manifestations sportives (match extérieur, tournois...) pour responsable en cas d'accident durant les déplacements.

autorise les responsables du Verneuil St Gence Handball Club à prendre et à utiliser mon image pour illustrer le site internet, et manifestations du club (soirées, expositions, publicité...) et tout autre moyen de communication.

J'ai une allergie médicamenteuse sur les produits suivants :

Je suis asthmatique

J'ai un traitement médical de longue durée, et je prends les médicaments suivants (*remplissage non obligatoire*)

Cocher les cases correspondantes

Fait à, le

Signature d'un parent ou du représentant légal
(pour les mineurs)

Signature du joueur

Les autorisations parentales

A COMPLETER ENTIEREMENT ET A REMETTRE LORS DE L'INSCRIPTION
Pour les mineurs **UNIQUEMENT** (fiche conservée par l'encadrant de l'équipe)

<u>Parent 1 :</u> Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Portable : Métier :	<u>Parent 2 :</u> Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Portable : Métier :
---	---

Autorisent les responsables du Verneuil St Gence Handball Club à accompagner leur enfant de la sortie de l'école primaire de VERNEUIL SUR VIENNE au gymnase les Vendredi ou Jeudi à 16H45 (école Mini-Hand uniquement).

Autorisent les personnes ci-dessous désignée à venir récupérer leur enfant après les entraînements:

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Autorisent les responsables du Verneuil St Gence Handball Club ou les parents d'autres enfants à transporter leur enfant sur le lieu de manifestations sportives (match extérieur, tournois...) et ne tiendront ni le club ni la personne assurant gracieusement ce transport pour responsable en cas d'accident durant ces déplacements.

autorisent les responsables du Verneuil St Gence Handball Club à prendre et à utiliser des photos de l'enfant pour illustrer le site internet, manifestations du club (soirées, expositions, publicité...) et tout autre moyen de communication .

N'autorisent pas leur enfant à rentrer seul au domicile familial.

Cocher les cases correspondantes

Fait à, le

La signature des deux parents est obligatoire

Signature du Parent 1

Signature du Parent 2

Bonne saison !

VSGHC

VERNEUIL ST GENGE HANDBALL

